

COMMERCIALISATION DES PARCELLES « LA JONCASSE »

Le lotissement communal « La Joncasse » est actuellement en cours d'achèvement puisqu'il devrait être livré courant octobre. En vue du lancement de sa commercialisation, le Conseil municipal a voté le prix de vente des parcelles de l'îlot destiné à l'habitat.

Le prix fixé est de 250€ TTC le m².

Depuis, les candidats à l'acquisition qui s'étaient fait connaître ont eu l'opportunité de confirmer leur intention et de réserver une parcelle.

Les habitants intéressés qui ne se seraient toujours pas manifesté ont encore la possibilité de se rapprocher de la Mairie afin d'envisager une acquisition et de réserver une parcelle durant la phase de pré commercialisation. Il leur est vivement conseillé de le faire très rapidement, en tout cas avant l'ouverture de la commercialisation au grand public qui sera effective avant début octobre.

Nous rappelons que les parcelles proposées à la vente sont de deux types :

- des **2 faces d'une superficie comprise entre 180m² et 220 m²**
- des **3 faces d'une superficie comprise entre 250m² et 488m²**

AVIS FAVORABLE AU PROJET DE DEVIATION DE VILLEMOLAQUE

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 20 juillet, le commissaire enquêteur devrait rendre ses conclusions sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du POS et sur le classement-déclassement de la voirie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur viennent d'être fournis et ils sont tenus à la disposition du public pour consultation sur place en mairie.

Pour information, voici les trois avis formulés en conclusion du rapport du commissaire enquêteur :

- « **Avis favorable** à la déclaration d'utilité publique du projet de contournement de Villemolaque en déviant partiellement la RD37a »
- « **Avis favorable** à la mise en compatibilité du POS de la commune de Villemolaque »
- « **Avis favorable** au classement-déclassement nécessaire de la voirie départementale communale et privée en lien avec ce projet ».